



L'Office Djiboutien de La Propriété Industrielle et Commerciale (ODPIC)

Avis d'Immatriculation et Modification au Registre de Commerce et des Sociétés.



Dénomination sociale : « RUBIS ENERGIE DJIBOUTI » SASU

Siège social : Avenue Georges Pompidou, BP :153- DJIBOUTI

Date & Heure de la modification : 16/05/2024 à 09H20

N° d'immatriculation au registre analytique : 11900/B/SASU

Nature de la modification : ACTE RECTIFICATIF

Objet de la modification : APPROBATION DES COMPTES ANNUELS / REPARTITION DES BENEFICES

Suite au procès-verbal des décisions de l'associé unique la société « RUBIS ENERGIE DJIBOUTI » SASU, en date du 24/04/2024 déposé et certifié par Me FATOUMA MAHAMOUD HASSAN, il a été décidé de procéder aux modifications suivantes :

APPROBATION DES COMPTES ANNUELS

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion du président et du rapport sur les comptes annuels du commissaire aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, faisant apparaître un bénéfice d'un montant de **539 603 822 FDJ**.

II- REPARTITION DES BENEFICES

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 d'un montant de **539 603 822 FDJ** de la manière suivante :

Bénéfice au 31 décembre 2023 :	539 603 822 DJF
Report à nouveau créateur antérieur :	+ 1001 001 708 DJF
Affectation à la réserve légale :	- 26 980 191 DJF
Soit un bénéfice distribuable de :	1 513 625 339 DJF
- A titre de dividende :	100 000 000 DJF
- Au report à nouveau :	1 413 625 339 DJF

Ainsi, après cette opération, le compte de « Report à nouveau » présentera un solde créateur de **1 413 625 339 DJF**.

En conséquence de ce qui précède, l'associé unique fixe à **1000 DJF** par action le dividende à répartir au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023